Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 068-216801522-20260513-202649-DE

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
19

COMMUNE D'ILLFURTH

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 mai 2026

DCM 2026.05.11 - 49

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Fabienne BAMOND, Pierre LEHE, Emilie ERISMANN, Olivier BELLOUIN** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Jean WEISENHORN, Francky ALTOE, Eric APTEL, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pascale FRITSCH, Axelle HELLMANN, Marie FREYDER, Emilie CHEVALIER, Sonia GUTLEBEN, Pierre GANSER, Mélanie JULIAN, Valentin WELKER.**

Monsieur **Pierre LEHE** a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET – EMPLOIS SAISONNIERS – CREATION D'UN EMPOI NON PERMANENT A LA SUITE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Chaque année, des agents saisonniers viennent renforcer les équipes chargées des espaces verts pour la période estivale.
Il est proposé au conseil de créer pour la période du 15 juin au 4 septembre 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique – échelon 1 dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (temps complet) et d'autoriser le maire à recruter quatre agents contractuels qui se succèderont sur cette période.
Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.
Il expose également qu'il est nécessaire de prévoir le renforcement des équipes chargées des espaces verts pour la période estivale.
L'accroissement des tâches, en été, ne peut être assuré par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer, du 15 juin 2026 au 4 septembre 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique – échelon 1 dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (temps complet) et de l'autoriser à recruter quatre agents contractuels qui se succèderont pour cette durée suite à un accroissement temporaire d'activité aux mois de juin, juillet, août et septembre.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité
DECIDE :
De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique – échelon 1 pour effectuer les missions au service des espaces verts suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, du 15 juin 2026 au 4 septembre 2026
La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
La dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2025.

Pour extrait conforme
ILLFURTH, le 13 mai 2026

Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH

Pierre LEHE
Adjoint au Maire